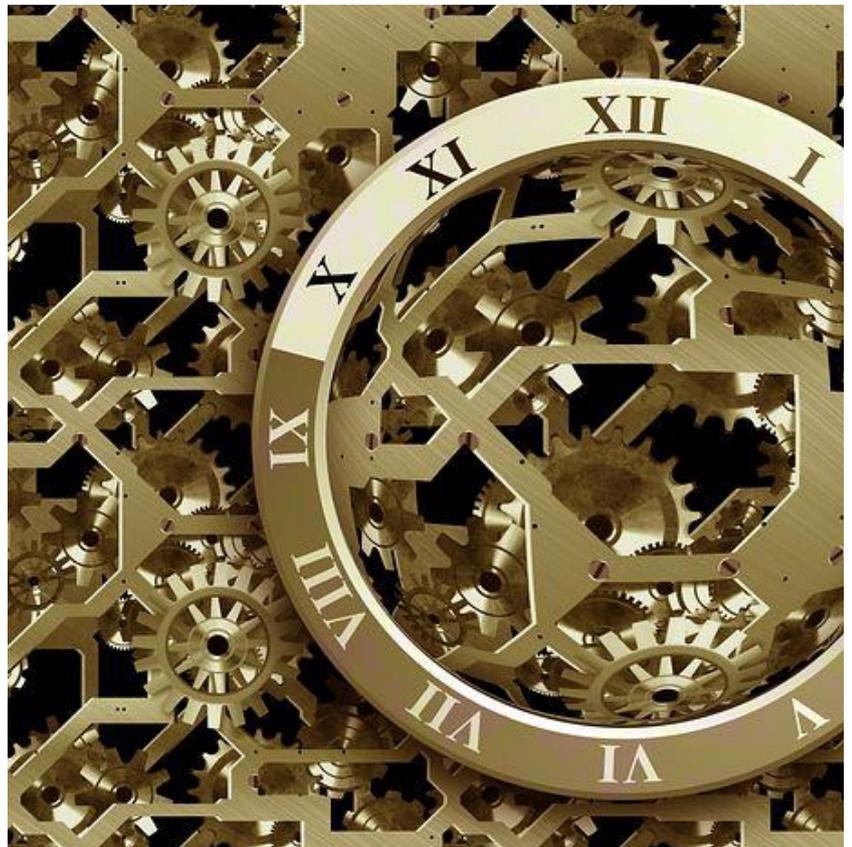


# Se former à la pratique de la psychothérapie



FORMATION CERTIFIANTE

# Institut PSYForm'Action

Apprendre à poser un DIAGNOSTIC,

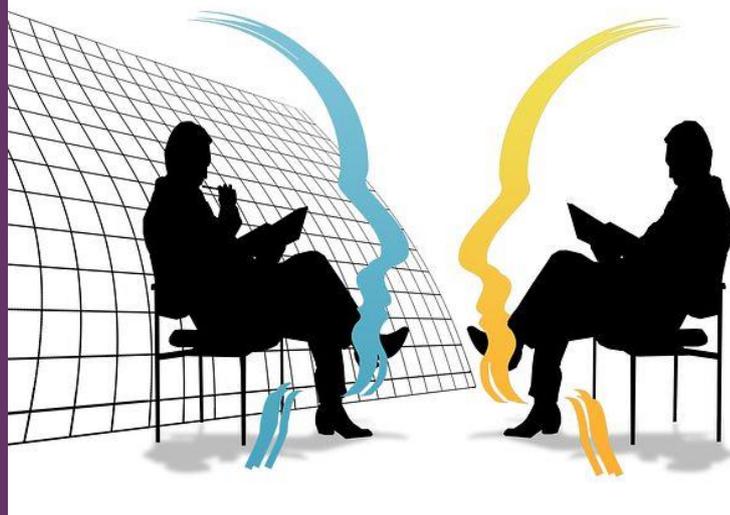
Apprendre une METHODOLOGIE,

Apprendre un SAVOIR-FAIRE et un SAVOIR-ETRE

# EXERCER DANS DE BONNES CONDITIONS ET DEVENIR UN BON PROFESSIONNEL

Vous voulez vous installer en libéral.

Dans cette formation, vous apprendrez à acquérir un **savoir-faire** (pas simplement des outils et des techniques), mais également un **savoir-être** qui vous permettra d'apporter une aide efficace aux personnes venant vous consulter, et la réputation d'être un bon professionnel.



# LES ATOUTS DE LA FORMATION PSYFORM'ACTION

## Une formation certifiante

Elle vous permet d'exercer et de **prétendre au titre de psychothérapeute ou de psycho-praticien**, suivant que vous ayez suivi ou non une formation universitaire au préalable.



## Une formation alliant théorie et pratique

Il vous sera possible de commencer à partir de la quatrième année et dès le début en vous entraînant à mener de réels entretiens de relation d'aide.



## Une formation permettant d'acquérir un savoir-faire et un savoir être

Outre des techniques efficaces, il vous apprend le métier de praticien de la psychothérapie.



# QU'EST-CE QUE LA « PSYCHOTHÉRAPIE » ?

## 1. DÉFINITION

Si l'on veut devenir psychothérapeute ou psycho-praticien, il nous faut d'abord définir ce que signifie le mot « **psychothérapie** ».



Le dictionnaire Larousse nous donne la définition suivante :

« *Toute utilisation de moyens psychologiques pour traiter une maladie mentale, une inadaptation ou un trouble psychosomatique* ».

## 2 TROUVER LE(S) MALAISE(S) DE LA PERSONNE

Ce soin consiste à **AIDER** une personne à prendre conscience de son malaise.

Ce malaise peut être constitué de **résistances** et de **blocages**, résistances qui sont autant de **protections** contre une douleur ou une difficulté initiale par rapport à laquelle l'individu va tenter de lutter.



Mais ces protections vont en même temps **créer d'autres difficultés** qui peuvent être d'ordre personnel ou relationnel ou de santé.

## 3. UN SOIN

La psychothérapie est donc **UN SOIN** et se différencie ainsi des approches visant le bien-être.



Ce n'est donc pas une **rencontre d'accompagnement** ni une **intervention de soutien** qui vise principalement l'appui, ni même d'une **éducation psychologique**, encore moins une **réadaptation** qui viserait à aider la personne à composer avec ses symptômes.

Ce n'est pas non plus un **suivi clinique** dont le but est de planifier un plan d'intervention. Ce n'est encore pas du **coaching** qui vise à développer des talents ou capacités de la personne.

La psychothérapie est à différencier aussi de **l'intervention de crise** qui est une intervention immédiate dans une situation de crise.

La psychothérapie est un **processus de soin** allant du **diagnostic** au **traitement** d'une difficulté, d'un problème menant à un **changement en profondeur** chez l'individu.

#### 4. L'IMPORTANCE DE L'ENFANCE

La méthode de la psychothérapie va donc consister à aider les personnes.

Cette aide doit passer par le fait de **tisser des liens** entre ce qu'il se passe **aujourd'hui** dans leur vie et ce qu'ils ont vécu dans leur **enfance**.

Depuis Freud, Éric Berne et bien d'autres ont mis en avant **l'importance de l'enfance dans la construction de l'individu**.

Nul n'ignore **l'impact** de celle-ci dans ce que nous devenons et comme certains le prétendent : « **Tout se joue avant 6 ans** » ou presque... puisqu'en fait, **l'adolescence** sera également un moment où l'individu **revisite, renforce ou modifie** les inscriptions initiales de sa vie d'enfant.



# Qu'est-ce qu'un bon psychothérapeute ?

Un bon thérapeute est celui qui aide ses clients à **avancer et à résoudre leurs problèmes**. Pour cela, il a suivi une formation **sérieuse et poussée**.

Il est important qu'il possède une **méthodologie** pour aider et résoudre les difficultés qu'on lui amène.

Attention, la formation de psychologue n'est pas la formation de psychothérapeute. Ce sont **des formations différentes**.

Par contre, la formation de psychothérapeute et de psycho-praticien **est identique**, même si le psychothérapeute a une formation théorique que n'a pas le psycho praticien, puisqu'en règle générale, le premier a un savoir donné à la fac que le deuxième n'a pas forcément. Dans ces deux disciplines, les thérapeutes apprennent à mener **un diagnostic et un plan de traitement**, c'est-à-dire définir la problématique d'une personne et savoir comment aider la personne à dépasser sa difficulté.

**Une démarche thérapeutique demande donc la rencontre avec un psychothérapeute ou psycho praticien.**

**On ne s'improvise pas psychothérapeute ou psycho-praticien.**

En effet, il ne s'agit pas simplement d'un apprentissage théorique mais aussi de l'exercice d'une pratique qui a été contrôlée par des superviseurs, ainsi que d'une évolution personnelle qui permet la prise en compte de la problématique d'autrui sans projeter la sienne sur la personne qui vient consulter.

Il est donc important de pouvoir donner au client son cursus, et ce que vous faites pour devenir thérapeute dans la pratique de la psychothérapie.

# La formation à la pratique de la psychothérapie

## Les pré-requis

- Acceptation de votre candidature par l'établissement
- Lettre de motivation
- Cours 101 validé (ou à valider la 1<sup>ère</sup> année du cours 202

## Niveau 1 : étudiant en psychothérapie

- Nombres d'heures demandées dans le cycle : 204 heures
- Formation à l'entretien
- Obtention du « feu orange »

## Niveau 2 : technicien en psychothérapie

- Nombre d'heures demandées dans le cycle 2 : 204 heures
- Supervision obligatoire
- Obtention du « feu vert » : début de la pratique professionnelle

## Niveau 3 : praticien avancé en psychothérapie

- Nombre d'heures demandées dans le cycle 2 : 250 heures
- Supervision obligatoire
- Obtention de la certification

# Déclaration de Strasbourg sur la psychothérapie

21/10/1990

*En accord avec les buts fixés par l'Organisation Mondiale de la santé (OMS),*

*dans le cadre du décret de non-discrimination que la communauté Européenne (CE) a mis en vigueur et que l'Espace Économique Européen (EEE) a l'intention d'adopter,*

*selon le principe de la libre circulation des personnes et des services,*

*les soussignés sont tombés d'accord sur les points suivants*

1. La psychothérapie est une discipline spécifique, du domaine des sciences humaines, dont l'exercice représente une profession libre et autonome.
2. La formation psychothérapeutique exige un niveau élevé de qualification théorique et clinique.
3. La diversité des méthodes psychothérapeutiques est garantie.
4. La formation dans une des méthodes psychothérapeutiques doit s'accomplir intégralement et comprend : la théorie, l'expérience sur sa propre personne et la pratique sous supervision. Sont également acquises de vastes notions sur d'autres méthodes.
5. L'accès à la profession est soumis à diverses préparations préliminaires, notamment en sciences humaines et sociales.

Strasbourg, le 21 octobre 1990.

*contresignée à ce jour par les représentants de 41 pays d'Europe de l'Ouest et de l'Est et soutenue par l'Association Européenne de Psychothérapie (AEP)*

# Charte mondiale du WCP pour les personnes en psychothérapie

## CHARTE MONDIALE DU WORLD COUNCIL FOR PSYCHOTHERAPY (WCP) POUR LES PERSONNES EN PSYCHOTHERAPIE



### 1. Droit à la dignité et au respect

Quelle que soit sa demande ou son état psychique, la personne en psychothérapie a droit au respect, à la dignité et à l'intégrité de sa personne physique et mentale, sans discrimination d'aucune sorte.

### 2. Droit au libre choix

La personne en psychothérapie a le droit de choisir librement sa méthode et son psychothérapeute et de modifier ce choix, s'il l'estime nécessaire.

### 3. Droit à l'information

La personne en psychothérapie a le droit de connaître la (ou les) méthode(s) employée(s) par le psychothérapeute, ainsi que sa qualification, sa formation et son affiliation professionnelle.

### 4. Conditions de la thérapie

Les conditions de la thérapie doivent être précisées avant tout engagement : les modalités (verbale, émotionnelle, corporelle...), la durée et la fréquence des séances, la durée présumée du traitement et ses conditions de prolongation ou d'arrêt, le coût financier (honoraires, prise en charge éventuelle, conditions d'assurance, règlement des séances manquées).

### 5. Droit à la confidentialité

Le psychothérapeute doit s'engager, auprès de la personne en thérapie, au secret professionnel absolu, concernant tout ce qui lui est confié au cours de la thérapie.

Cette confidentialité est une condition indispensable à la relation thérapeutique.

Elle est limitée par les dispositions légales en vigueur.

### 6. Engagement déontologique du psychothérapeute

Le praticien est tenu de respecter le code de déontologie de son organisme professionnel de référence. Ce code est communiqué sur simple demande.

Le psychothérapeute est dans l'obligation d'assumer ses responsabilités : il doit s'engager à ne pas utiliser la confiance établie à des fins de manipulation politique, sectaire ou personnelle (dépendance émotionnelle, intérêts économiques, relations sexuelles...).

### 7. Procédure de doléance

En cas de plainte ou de réclamation, la personne en psychothérapie peut s'adresser à des organismes professionnels de recours ou à la Justice.

*Cette Charte est appelée à une diffusion aussi large que possible.*

*Cette Charte avait été élaborée par la Fédération Française de Psychothérapie (FF2P) à l'occasion de ses États généraux, en 2001. Elle été votée par le WCP, sur proposition de la France, le 14 juillet 2002, lors de l'Assemblée générale de ses membres, réunie pendant le 3e Congrès mondial de Psychothérapie, à Vienne (Autriche) — congrès qui a réuni 4 000 psychothérapeutes de 80 pays de tous les continents.*



# Votre tableau de bord par année

20...

	INTITULES	NOMBRE D'HEURES
Formations		
Groupes Didactiques		
Pratique professionnelle		
Développement personnel (Formations et Psychothérapie personnelle)		
Supervision		

# TARIFS

Pour les tarifs : nous consulter. Nous vous donnerons les possibilités de prise en charge auprès de vos OPCA.

Tous nos étudiants sont mensualisés.